

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Le Havre, le 4 février 2020

Monsieur le député,

Je fais suite à votre courrier du 31 janvier dernier dans lequel vous me faites part de vos interrogations concernant l'augmentation tarifaire des Ponts à compter du 1^{er} février.

Comme vous le rappelez, les péages ont pour vocation de financer exclusivement la dette, les programmes de gros entretien, l'entretien courant annuel et bien sûr les personnels dédiés à l'ensemble de ces tâches.

Chaque année, après examen des évolutions de ces postes, mais aussi de l'évolution des trafics sur les deux ouvrages, nous examinons l'opportunité ou non d'effectuer une augmentation tarifaire, selon les règles décrites dans nos contrats de concession. Ces simulations sont soumises ensuite à l'avis consultatif de la Commission de suivi de l'Evolution des Tarifs des Ponts qui se tient chaque année dans la première quinzaine de décembre, et réunit l'ensemble des garants des emprunts (les 3 départements limitrophes et la Région Normandie), ainsi qu'une information transmise à l'association des usagers du Pont de Normandie.

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs années, ce process a conduit à une absence d'augmentation de 1996 à 2011, 1996 étant la date de constat de la rupture de torons sur les câbles de suspension de Tancarville, et 2011 étant le démarrage de travaux d'amélioration des accès du pont de Tancarville et la reprise du viaduc du Grand Canal, qui a conduit à un plan de travaux de 100M€ pour l'ensemble.

Je vous rappelle également que ces augmentations tarifaires à partir de 2011 n'ont concerné que les pleins tarifs, la CCISE mettant un soin particulier à maintenir les tarifs abonnés inchangés depuis 1996 pour favoriser les déplacements entre les deux rives.

Concernant la dette des ponts, s'agissant de la renégociation des emprunts historiques (comprenant la construction du pont de Normandie, et le remplacement des câbles de suspension du pont de Tancarville) a été réalisée à la fin des années 90, et a permis de réduire de façon très significative le taux de marge associé. Les mécanismes de financement mis en place ont été calibrés afin que le profil de remboursement de cette dette

cumulé avec la nouvelle (60 M€) portant sur les aménagements des accès du pont de Tancarville, puissent être compatibles en termes de capacité financière de remboursement, compte tenu de la faible durée résiduelle des concessions. L'essentiel des remboursements effectués aujourd'hui portent sur le capital et non plus sur les intérêts de la dette, nous avons épuisé les possibilités de renégociation en la matière.

Comme vous le savez la CCI Seine Estuaire bien que gestionnaire d'un ouvrage d'art concédé par l'état au même titre que les sociétés autoroutières, s'acquitte de sa mission dans une logique de développement de territoire et d'intérêt public étant elle-même un établissement public de l'Etat. Il n'y a pas de distribution de dividendes auprès d'actionnaires mais le souci constant de maintenir en parfait état deux ouvrages d'art exceptionnels pour lesquels travaillent plus de 86 collaborateurs et familles locales.

Enfin la politique des tarifs abonnés (plus de 19 000) pour lesquels aucune augmentation n'a eu lieu depuis 1996 avec un tarif inférieur de 40 % à ceux pratiqués pour les clients occasionnels, démontre notre attachement à permettre à ces ponts de jouer leur rôle dans le développement économique de notre estuaire. Les salariés peuvent ainsi trouver plus facilement du travail de chaque côté de la Seine.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.


Léa LASSARAT
Présidente